

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 2023

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, Pierre Bertiaux, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye (à partir de 20h58), Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet, Pierrick Courilleau.

Absents excusés représentés :

Elisabeth Delamoye (jusqu'à 20h58)
Augustin Bousbain
Hervé Dole
Marie-Pierre Digard
Eric Lucas

Pouvoir à Frédéric Henriot
Pouvoir à Didier Missenard
Pouvoir à David Ros
Pouvoir à Philippe Escande
Pouvoir à Patrick Villette

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents à 20h30 : 28
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Alexis Midol-Monnet est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023-12 – FINANCES – AUTORISATION DE DEPOSER DES DEMANDES DE SUBVENTION POUR LE PROJET RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L2121-29, L2122-18, L2122-21,

Vu le budget communal,

Considérant les dispositifs de dotation de soutien à l'investissement local et Fonds vert, portés par l'Etat,

Considérant les orientations de la ville en matière d'efficacité énergétique,

Considérant le projet de création d'un schéma directeur immobilier et de rénovation énergétique des bâtiments communaux,

Considérant que le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 4 230 000 € HT,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et des affaires générales réunie le 09 mars 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Sollicite** l'Etat au titre des dispositifs de dotation de soutien à l'investissement local et Fonds vert.

Le coût estimatif du projet s'établit à 4 230 000 € HT (honoraires d'études, coûts des travaux et frais divers).

La dotation de soutien à l'investissement local à hauteur d'un financement de 30% du montant total.

De l'axe 1 du Fonds vert pour l'accélération de la transition écologique à hauteur d'un financement de 50% du montant total.

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir les démarches nécessaires et à signer les actes afférant à ces demandes de subventions.
- **Impute** les recettes correspondantes au budget communal.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

17 MARS 2023

17 MARS 2023

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

